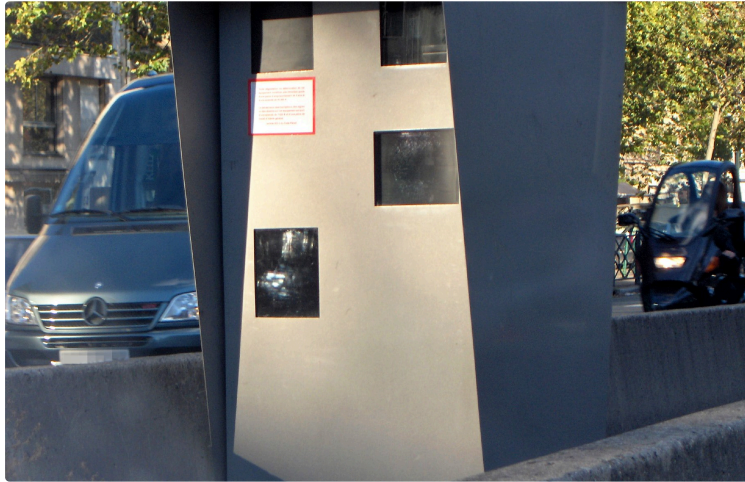


## La carte officielle des radars routiers est en ligne !



La carte officielle des radars routiers est en ligne !

La carte officielle signalant l'emplacement des 3 275 radars en fonction au bord des routes de chaque région de France a été mise en ligne le 2 juillet sur le site [radars.securite-routiere.gouv.fr](http://radars.securite-routiere.gouv.fr), selon un communiqué de la Sécurité Routière.

Symbolisé par un pictogramme, l'usager pourra connaître l'emplacement précis du radar, la date de mise en service, et bien entendu la vitesse maximale autorisée sur le lieu.

La carte affiche les 3 275 radars déployés sur le territoire : "les 1 993 radars fixes classiques (dont 728 radars double sens), les 695 radars de franchissement de feu rouge, les 407 radars discriminants, les 102 radars 'vitesse moyenne', les 78 radars de franchissement de passage à niveau et les 70 itinéraires de contrôle-leurres, c'est-à-dire là où les radars sont déplacés régulièrement en n'étant annoncés que par panneau unique", précise la Sécurité routière.

Elle sera actualisée tous les deux mois, et en 2019, elle "intégrera la carte de l'accidentalité routière", toujours selon le communiqué de la Sécurité Routière.

Elle avait été promise par le gouvernement lors d'un Comité interministériel de sécurité routière en janvier, afin d'"offrir aux usagers de la route une information fiable et actualisée sur l'emplacement des 3 275 radars fixes en service sur le territoire métropolitain et Outre-mer".